

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC (1) (2)
VENTES³	
appartements/maisons/terrains	De 0 à 20 000 € : 1800€ De 20 001 à 50 000 € : 2500€ De 50 001 à 100 000 € : 6500€ De 100001 à 200000 € : 6,50 % du prix de vente net vendeur De 200001 à 350000 € : 5 % du prix de vente net vendeur Au-delà de 350000 € : 4 % du prix de vente net vendeur Vente d'un lot (Cave, parking...): tarif Fixe de 1800€
LOCATIONS DES BIENS	
A usage d'habitation loi 89⁴	
Honoraires à la charge du locataire	
Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction d'actes	6 % du loyer annuel HC (dans la limite du plafond prévu par la loi soit 10 € TTC/m ²)
Honoraires état des lieux d'entrée	3€/m ² de surface habitable (dans la limite de 300€)
Honoraires à la charge du propriétaire Bailleur	
Honoraires de négociation	50 €
Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction d'actes	6 % du loyer annuel HC (dans la limite du plafond prévu par la loi soit 10 € TTC/m ²)
Honoraires état des lieux d'entrée	3€/m ² de surface habitable (dans la limite de 300€)
A usage professionnel	
Rédaction de bail	10 % du loyer annuel à la charge du preneur
Négociation	10 % du loyer annuel à la charge du preneur
Frais d'établissement du dossier	150 € à la charge du preneur
A usage commercial	
Rédaction de bail	12 % du loyer annuel à la charge du preneur
Négociation	12 % du loyer annuel à la charge du preneur
Frais d'établissement du dossier	150 € à la charge du preneur
Autres baux d'habitation	
Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction d'actes	16,80 % du loyer annuel charges comprises à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire
Garage³	
Rédaction bail + négociation	un loyer mensuel charges comprises à la charge du preneur

¹ TVA à 20 % incluse

² Les honoraires peuvent être fixés en pourcentage avec précision de l'assiette de calcul ou forfaitairement

³ Les honoraires sont mis à la charge de la partie désignée dans le contrat

⁴ Partage des honoraires bailleur/locataire - loi du 6 Juillet 1989, article 5